

PROJET DE SERRES AGRICOLES

NOTICE ENVIRONNEMENTALE
Auto-évaluation



Claude JOUVE

Le Colombier

84 600 GRILLON

D'un point de vue réglementaire, un projet de serres agricoles est soumis :

- à permis de construire en application du Code de l'Urbanisme, Article R 421-1
- à autorisation ou à déclaration en application du Code de l'environnement, Article R 214-1 - rubrique 2.1.5.0. «Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol», avec la réalisation d'un Document d'Incidences sur l'Eau (pièce n°4 de la déclaration ou demande d'autorisation, conformément à l'article R 214-6)
- à la réalisation d'un dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000, en application du Code de l'environnement, article L 414-4, dans le cas où un projet serait situé dans le périmètre ou à proximité immédiate d'un site NATURA 2000 (ZPS, ZSC, SIC).

Dans ce cadre, la présente notice environnementale a pour vocation d'établir un diagnostic sommaire de la zone-projet sur les principaux paramètres structurants des milieux naturels et humains, afin d'identifier d'éventuelles sensibilités ou vulnérabilités du site vis à vis du projet.

Sommaire

- 1 LOCALISATION**
- 2 GEOLOGIE**
- 3 HYDROGEOLOGIE**
- 4 HYDROLOGIE**
- 5 RISQUE NATURELS**
- 6 MILIEUX NATURELS**
- 7 PAYSAGES ET USAGES**

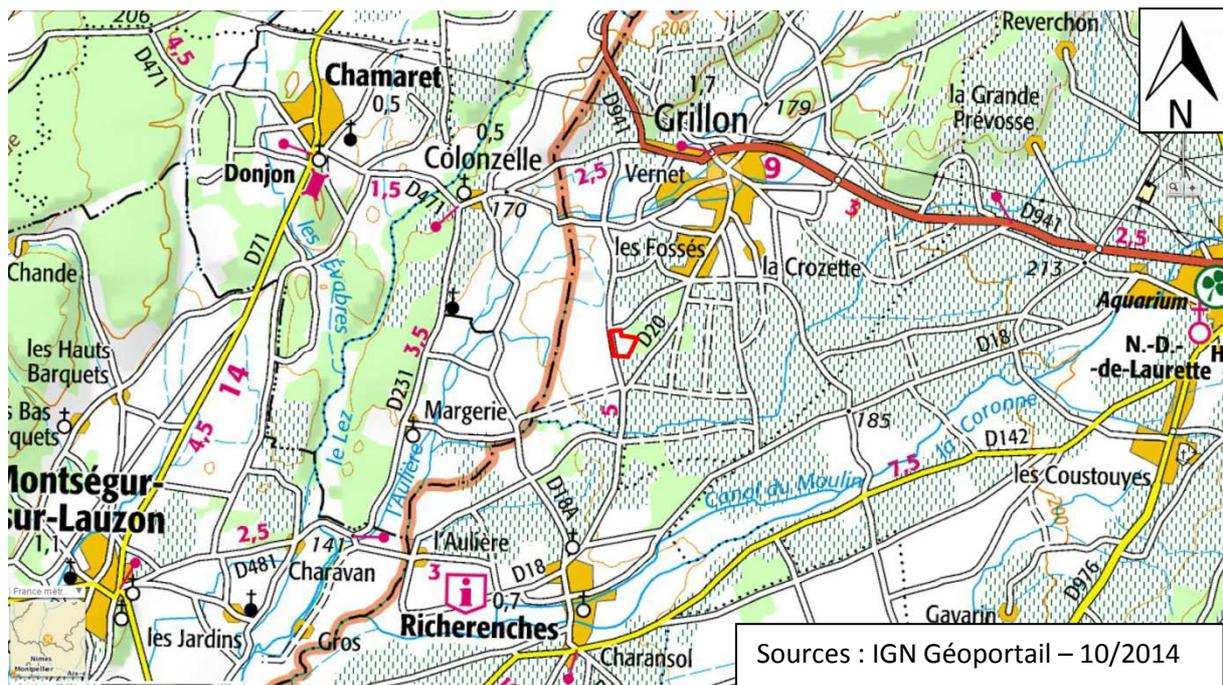
SYNTHESE DES ENJEUX

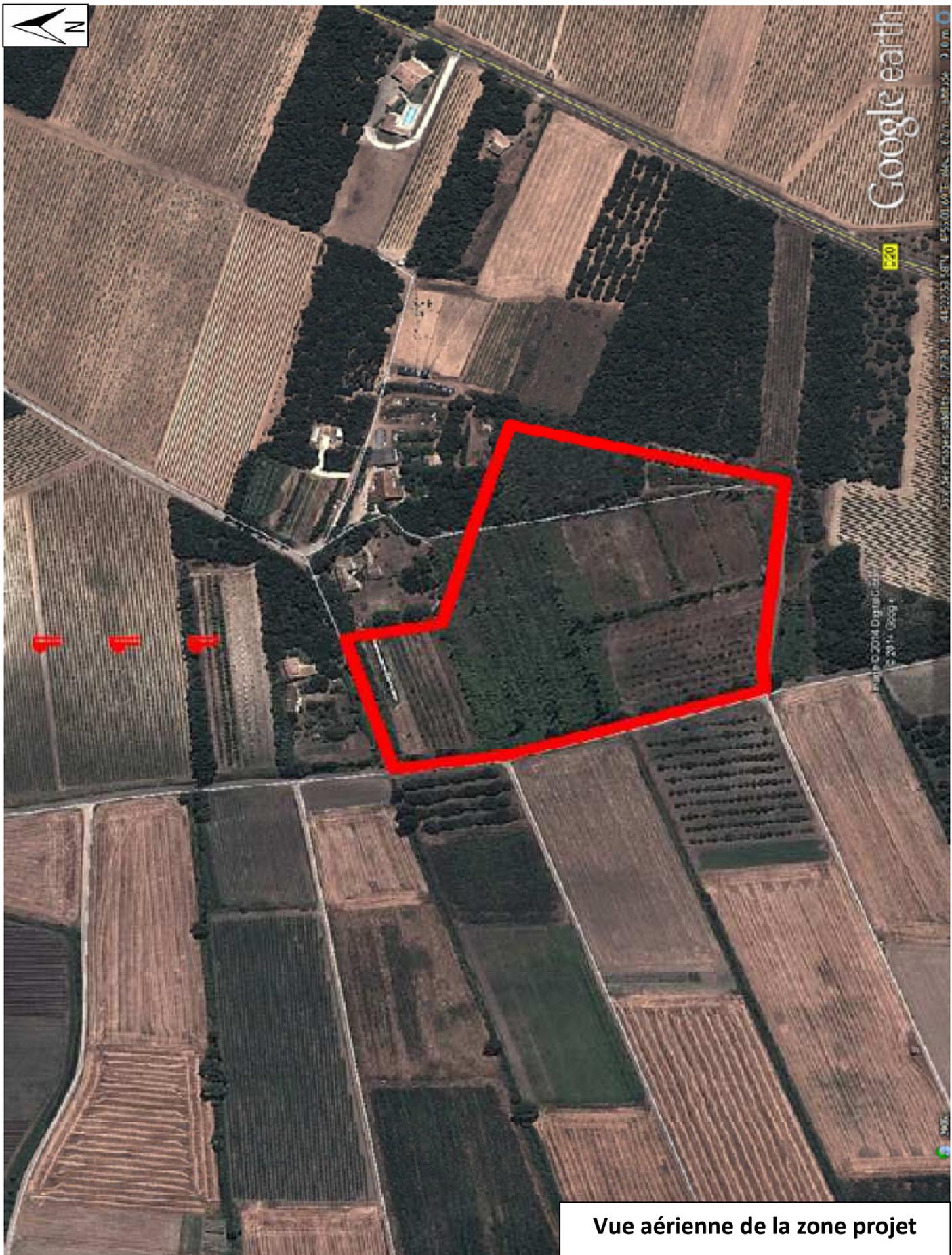
1. LOCALISATION

Le projet concerné, par la présente demande, correspond à la construction de serres agricoles photovoltaïques pour une surface de 20 168 m², sur la commune de Grillon.

Ces terres sont situées en zone agricole au sud de la commune de Grillon, au lieu-dit « Le Colombier ». L'opération est bordée au Nord par la partie habitation de l'exploitation. Elle est bordée par d'autres parcelles cultivées et à l'Est par une voie communale. Ce secteur est exclusivement agricole.

Grillon est une commune située dans l'Enclave du Comtat Venaissin, Département du Vaucluse (84) région PACA. Depuis le 1er janvier 2014 la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes dont fait partie Grillon, a fusionné avec la Communauté de Communes des Pays de Grignan et la commune de Grignan.





Vue aérienne de la zone projet

2 GEOLOGIE

Le projet est situé sur la couche :

Fy1 Cénozoïque et formations superficielles. Alluvions wurmiennes (3 stades : Fy1, Fy2, Fy3)

Il s'agit du grand épandage Valréas - Suze-la-Rousse - Tulette, et de son annexe de Montségur-sur-Lauzon.

Dans la vallée du Rhône, on leur attribue classiquement la terrasse de Donzère (basse terrasse du Rhône), haute de 5 à 6 m par rapport aux alluvions actuelles, mais au Sud du débouché de la vallée de la Berre, cette dénivellation est masquée par les remblais du canal de Donzère-Mondragon.

Dans le cœur du synclinal de Valréas, les choses sont plus compliquées car trois niveaux d'alluvions würmiennes peuvent être distingués.

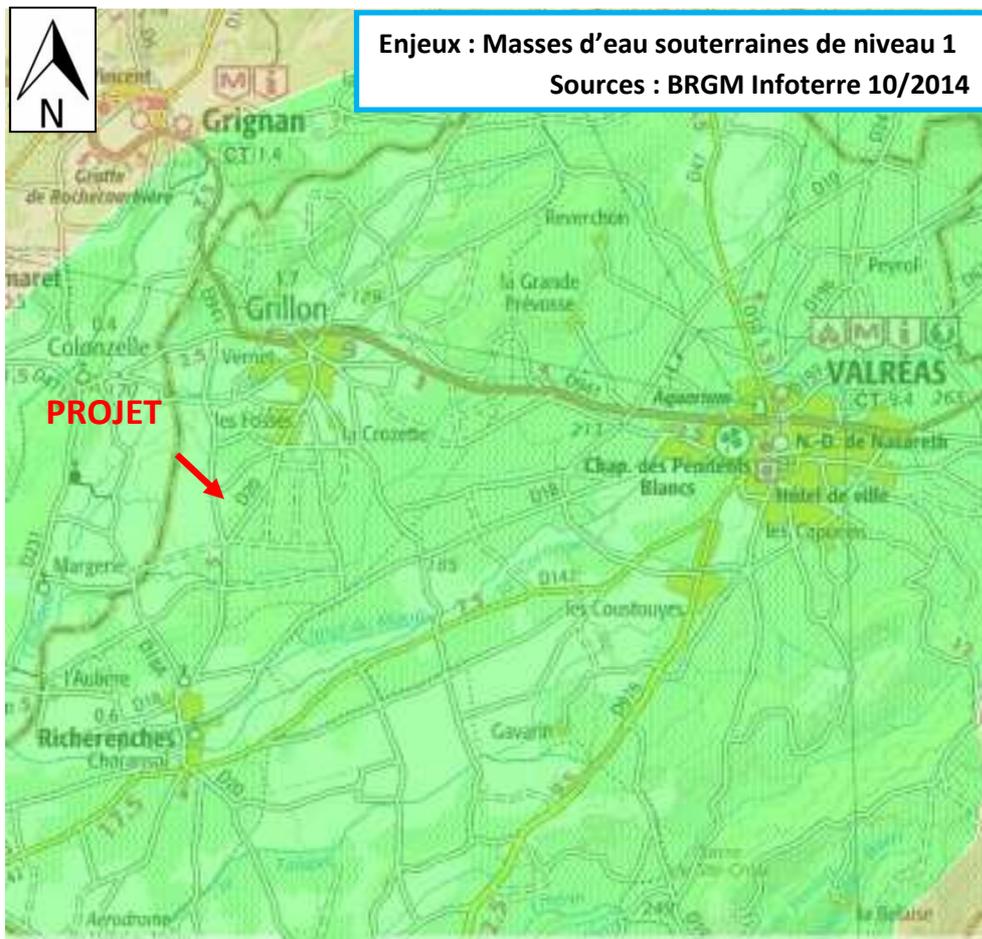


Le projet ne présente pas de sensibilité géologique.

3 HYDROGEOLOGIE

La masse d'eau souterraine de niveau 1 située sous la zone-projet correspond aux « Molasses miocènes du Comtat » référencée FRDG218. Elle est à dominante sédimentaire et à écoulement libre et captif, majoritairement captif.

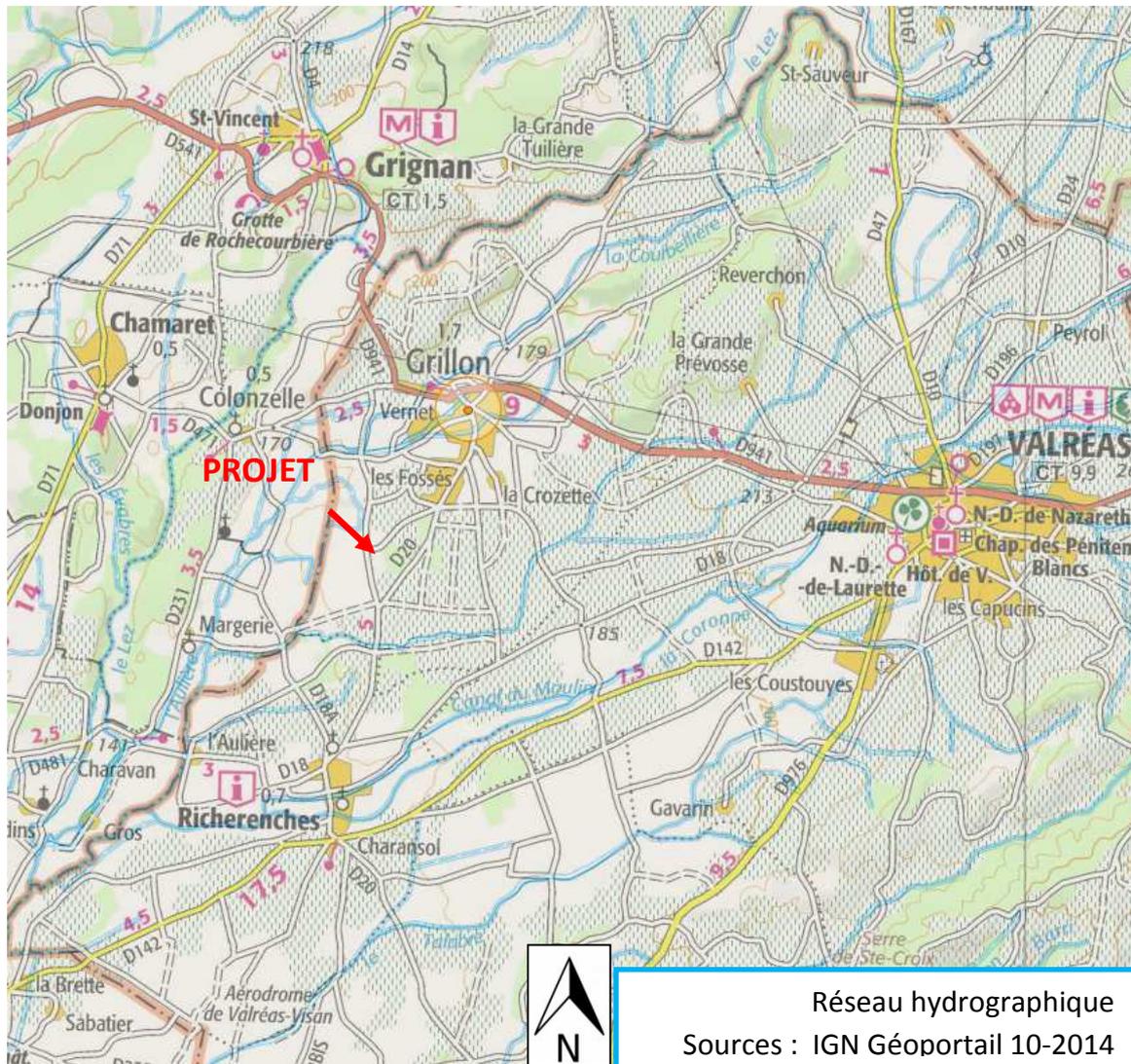
Les données qualitatives recueillis par l'agence de l'eau RMC indique un mauvais état quantitatif des eaux de cette nappe en 2009. De même d'un point de vue qualitatif, l'état est mauvais notamment vis-à-vis des polluants d'origine agricole : nitrates Nitrates/Pesticides/Oxadixyl/Norflurazon desméthyl/Triazines. Le SDAGE fixe comme objectif d'atteindre le bon état qualitatif et quantitatif pour 2015.



Le projet ne présente pas de sensibilité hydrogéologique

4 HYDROLOGIE

L'ensemble du réseau hydrographique appartient au bassin versant du Lez. La zone projet est bordée par des fossés qui longent la parcelle à l'est et au sud ; évacuant les eaux superficielles vers le Rieu sec.



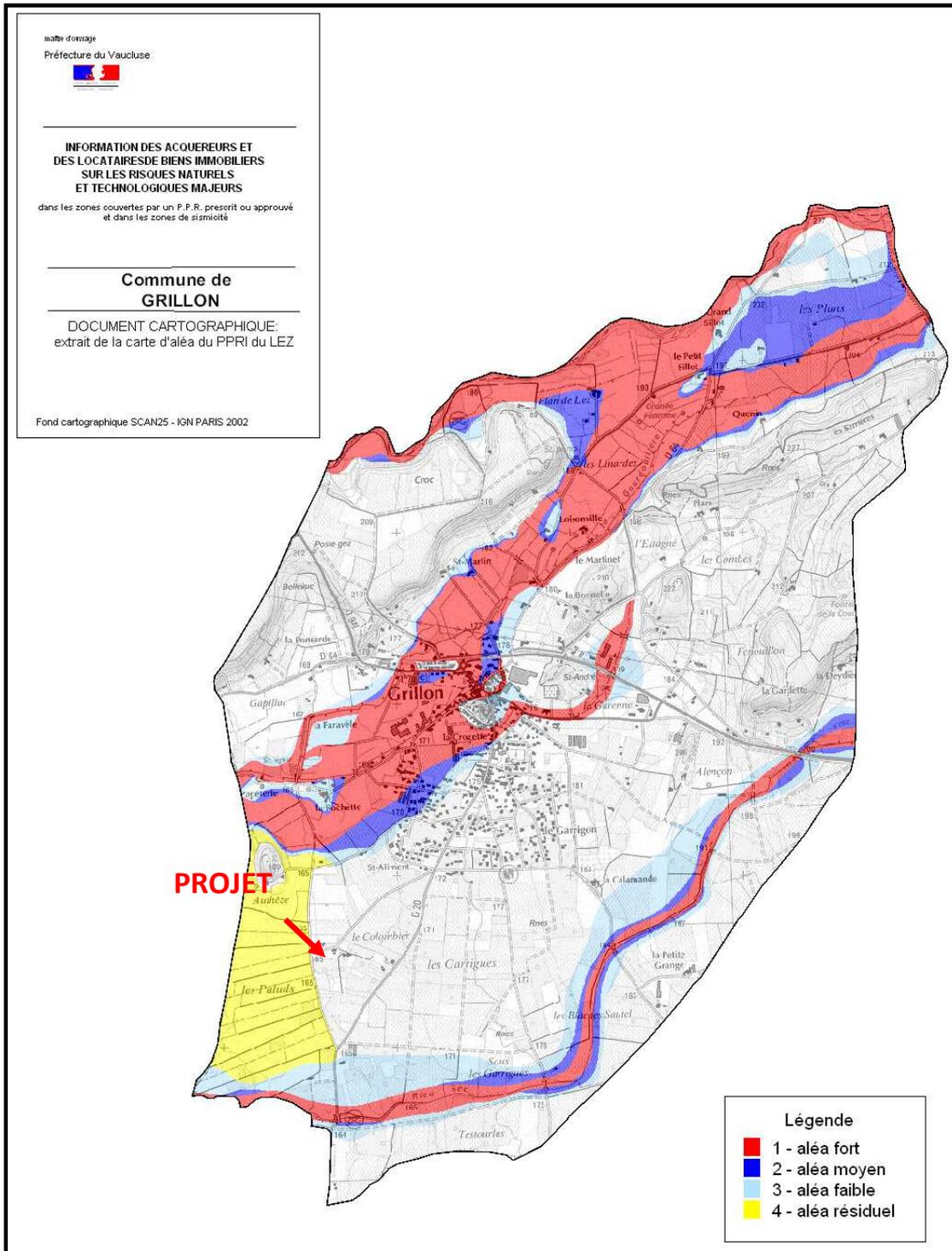
Le projet ne présente pas de sensibilité d'un point de vue hydrologique

5 RISQUE NATURELS

La commune est située dans une zone de sismicité :3 (zone à sismicité modérée).

Un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) est prescrit sur la commune de Grillon. Il s'agit du PPRI du lez prescrit le 08/08/2000.

Le projet n'est pas situé en zone inondable.

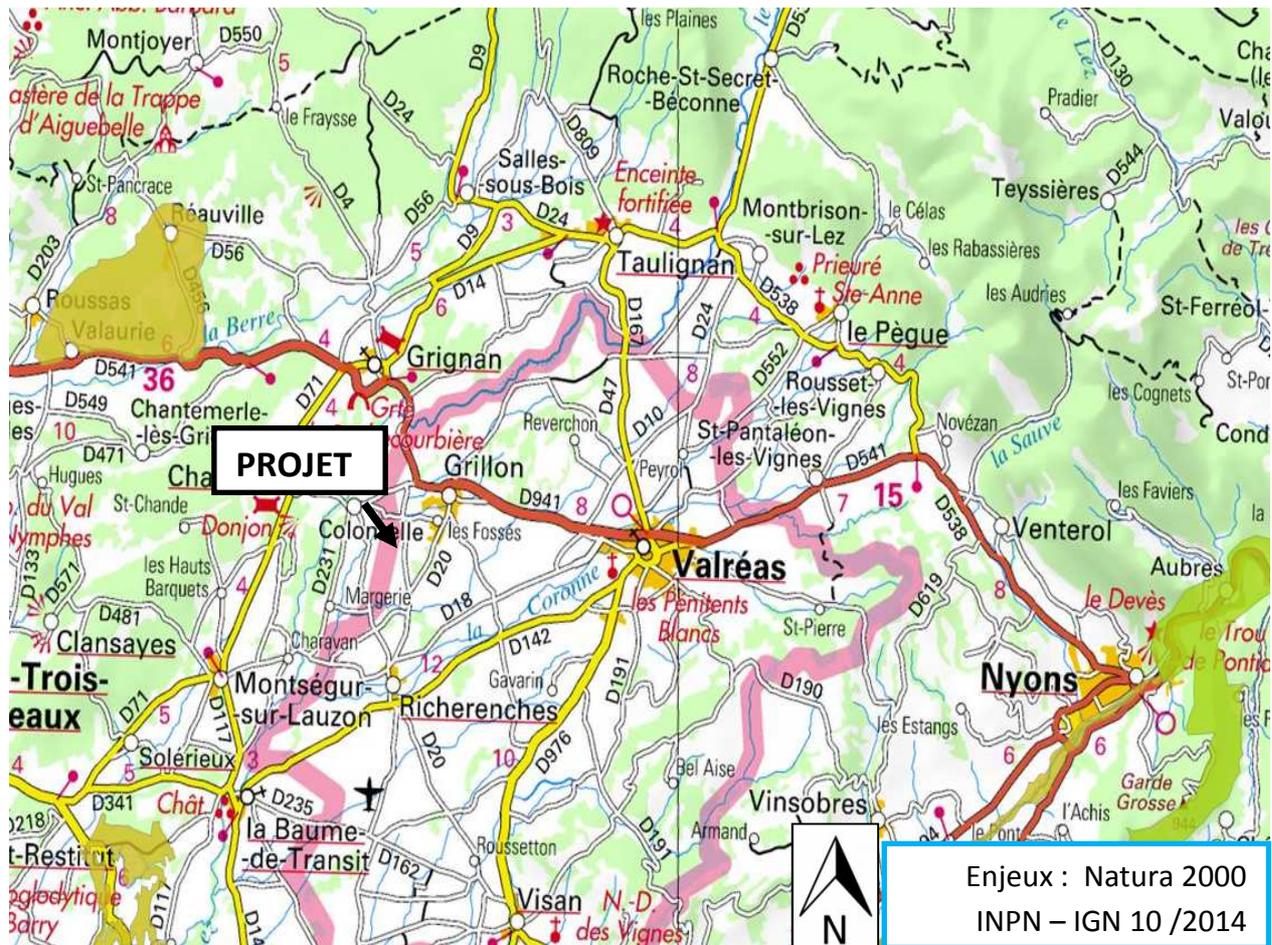


Le projet ne présente pas de sensibilité d'un point de vue risques naturels

Les sites Natura 2000 les plus proches sont :

Directive Habitats - ZSC - FR8201676 - Sables du Tricastin à environ 6 600 m et 8 000m.

Le Tricastin, situé entre la vallée du Rhône et le massif préalpin du Diois, est un district naturel largement modelé par les activités agricoles (vignes, primeurs) qui se sont développées sur d'anciennes zones humides ayant été drainées. Ce site est l'une des rares zones humides relictuelles du département de la Drôme ; son originalité provient aussi des secteurs sableux jouxtant le marais.



Directive Natura 2000 ZSC

Directive Natura 2000 ZPS

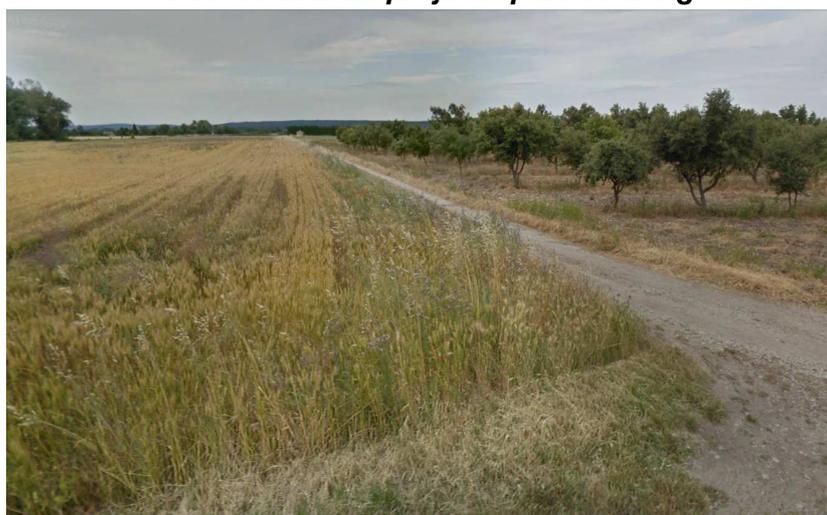
7 PAYSAGE ET USAGES



***Vue depuis la frange nord de la zone projet. –
Les terrains sont d'anciennes terres agricoles aujourd'hui envahies par une végétation spontanée***



Vue de la zone projet depuis sa frange sud



***Vue vers l'ouest depuis l'extrémité sud-ouest du projet
Insertion dans un milieu agricole***

SYNTHESE DES ENJEUX

	Nature	Commentaires	Sensibilité
ENVIRONNEMENT NATUREL	Géologie	Terrains superficiels perméables (alluvions fluvio-glaciaires), sensibles aux infiltrations.	0
	Hydrogéologie	Vulnérabilité de la nappe alluviale par rapport aux pollutions directes suite à l'absence de protection de surface. Les cultures sont agriculture biologique donc sans utilisation d'intrants et de pesticides	0
	Ressource en eau	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.	0
	Hydrologie	Le projet ne présente pas de sensibilité d'un point de vue hydrologique	0
	Milieus naturels	Le projet n'est localisé dans aucun zonage officiel du patrimoine naturel. Il se situe à proximité d'une ZNIEFF de type 2 PLAINE DE VALRÉAS/VISAN . La zone présente un caractère composite de bois, zones humides et zones agricoles. Les haies bocagères existantes seront préservées. Il n'y aura aucune attente à la végétation naturelle environnante. Le site du projet est en dehors de ce zonage.	1
	Paysage et visibilité	Le projet est situé dans une plaine agricole, à proximité immédiate du siège de l'exploitation. Site partiellement visible uniquement depuis la route communale l'ouest du projet. LE projet sera implanté derrière les haies existantes.	0
	Risques Naturels	Le projet n'est concerné par les risques naturels	0
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Le projet s'inscrit pleinement dans la vocation agricole des terres		
	Activités	Agriculture bien présente sur la commune. Projet au sein d'un espace agricole bien développé	0
	Archéologie et Monuments Historiques	Aucun vestige archéologique recensé dans l'emprise du projet. Aucun Monument Historique n'est recensée dans un rayon de 3km autour du projet.	0
CONTRAINTES ETSERVITUDES	Document d'urbanisme	POS - Zone NC – la construction est autorisée pour la nécessité de l'exploitation agricole	0
	Réseaux	Aucune ligne électrique dans l'emprise du projet. La parcelle est traversée par une conduite GRDF, l'emprise du réseau a été prise en compte et les distances réglementaires ont été respectées pour l'implantation du projet.	0

Légende	
0	Indifférent
1	Sensibilité faible
2	Sensibilité modérée
3	Sensibilité forte